

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 05/06/2023

OBJET : Composition de la Commission d'Attribution des Offres et du jury pour les concours concernant la restructuration et l'extension de l'école Paul Cézanne avec restauration scolaire et bureaux

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 30/05/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN Ouardi, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND
Luc FERJULE à Max DURMARQUE
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT
Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés :

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que la Commission d'Attribution des Offres spécifique pour ce jury est composée de 6 représentants, dont le Maire président de droit ayant voix délibérative.

Cette Commission d'Attribution des Offres ad hoc sera chargée de donner un avis sur le classement des offres et de proposer un titulaire.

Le jury sera constitué comme suit :

Il sera composé d'un Président (le Maire de Anse) de 5 membres élus de la commune de Anse, de 2 personnes qualifiées (Directrice de l'école et Coordinatrice petite enfance de la Communauté de Communes), ainsi que de 4 représentants des métiers de la maîtrise d'œuvre, à savoir un représentant désigné par l'Ordre des Architectes, 1 représentant de l'UNTEC, 1 représentant du CAUE et 1 architecte conseil.

Daniel POMERET propose pour les élus de la commune de Anse : Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Max DURMARQUE et Roseline MHARI AGOURRAME

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE la composition du jury de concours

2°) DIT que les élus de la commune de Anse seront Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Max DURMARQUE et Roseline MHARI AGOURRAME,

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

